

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMANGOU

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2013

Nbre de conseillers

En exercice :	9
Présents :	6
Vote pour :	5
Vote contre :	0
Abstention :	1

L'an deux mille treize, le quatorze février à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Claude ROUZEAU, Maire.

Date de convocation : le 09 février 2013.

Etaient présents : C.ROUZEAU, P.BERNARD, A.BOSCARDIN, P.GIRARD, C.MARLY, P.MAURY ;

Absents excusés : C.BOE, F.RAPEAU

Absent non excusé : E.MOTARD.

Mme Anne BOSCARDIN a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Projet éolien
sur la
commune

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée délibérante un résumé de la réunion organisée par la société ABO WIND, sur une commune voisine et à laquelle il avait été convié.

Dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables, la Société ABO WIND, 2 rue du Libre Echange à TOULOUSE, réalise des études de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la commune de PUYMANGOU.

Etant donné l'intérêt privé que pourrait avoir Monsieur ROUZEAU dans le projet éolien, celui-ci a quitté la salle et n'a pas pris part au vote à ce sujet.

Considérant que le projet peut constituer un élément positif dans le développement de la commune, notamment l'intérêt qu'il représente en matière de développement local et de ressources potentielles, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à ce projet et donne l'autorisation à ABO WIND d'entreprendre toutes démarches nécessaires inhérentes à celui-ci.

La commune apportera son soutien, sans frais de sa part, à la Société ABO WIND pour ce projet, notamment dans la mission d'information de la population.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture de PERIGUEUX, le

04 MARS 2013

Et publication ou notification du 11 MARS 2013

Le Maire



Claude ROUZEAU